



Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du mardi 8 avril 2025 à 20h00 à la halle polyvalente de Courtemaître

M. Gaël Vauclair, vice-président des assemblées, ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Cette dernière a été convoquée par le Journal officiel n°12 du jeudi 27 mars 2025 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tout-ménage.

Le vice-président informe les citoyens présents que la séance est enregistrée afin de pouvoir rédiger le présent PV dans les meilleures conditions et qu'il corresponde aux propos qui seront tenus ce soir.

Personnes présentes ne disposant pas du droit de vote : Toutes les personnes présentes à l'exception de M. Jérémy Huber, invité, SIDP et SEDRAC

Invités presse : Néant

Invités : M. Jérémy Huber (JHu)

Excusés : Mmes MC, VR, MM. DB, VN

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : MM. YL et PC

27 personnes sont présentes, habilitées à voter.

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 18.12.2024
2. Discuter et voter une participation financière de CHF 20'000.00 au capital-actions de la société Energies District de Porrentruy «EDP SA», sous réserve de sa constitution; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et signer les actes y relatifs.
3. Discuter et voter la consolidation de Fr. 56'215.- destinés à financer le passage à l'éclairage dynamique et l'assainissement de cinq points lumineux à Buix et Montignez
4. Discuter et voter l'augmentation du droit de superficie grevant la parcelle N°1987 du ban de Buix à l'intention du SHC Buix au prix de Fr. 100.- par année. Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatif.
5. Information concernant le Plan de rénovation des routes communales 2025-2030 et 2030-2035

6. Information concernant la votation du 18 mai 2025 sur la rénovation du Collège Stockmar
7. Divers

* * * * *

L'ordre du jour n'est pas lu. Il est accepté tacitement, sans avis contraire.

Point 1 - Discuter et voter le procès-verbal de l'Assemblée communale du 18.12.2024

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est accepté tacitement, sans avis contraire.

* * * * *

Point 2 - Discuter et voter une participation financière de CHF 20'000.00 au capital-actions de la société Energies District de Porrentruy «EDP SA», sous réserve de sa constitution; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et signer les actes y relatifs.

L'entrée en matière n'est pas contestée.

M. Thierry Crétin (TCr), maire, prend la parole. C'est Mme Claudia Villard (CVi) et M. Dany Contréras (DCo), conseillers communaux, qui ont suivi le dossier. Il présente M. Jérémey Huber qui est la personne chargée de mission au sein du SIDP ainsi qu'au sein de la SEDRAC pour la mise en place des zones d'activités d'intérêt régional et cantonal. Il le remercie pour son engagement au sein de ces deux postes. M. Huber est présent ce soir pour nous assister en cas de questions.

DCo prend la parole. Depuis plusieurs années nous avons un certain nombre de contraintes au niveau énergétique. La commune est consciente que ses bâtiments devront être assainis tôt au tard. Nous devons penser à passer de l'énergie fossile à l'énergie renouvelable. Un certain nombre d'investissements sont donc à prévoir pour la commune au niveau de la rénovation de ces bâtiments.

Les finances communales sont connues. Pour les projets d'envergure, l'endettement par citoyen sera limité. La commune a cherché des solutions permettant de continuer à investir. Certaines choses deviendront obligatoires et d'autres moins importantes. C'est pour cette raison que la commune souhaite passer par la solution présentée ce soir afin que, à terme, des financements pour des investissements conséquents soient trouvés. On parle surtout d'investissements à 6 chiffres par exemple le dossier qui occupe le

conseil communal actuellement, soit le projet de chauffage à distance à la rue de l'Ecole à Courtemaître. Ce projet ne sera possible que grâce à ce financement par EDP SA.

Le conseil communal souhaite adhérer à la constitution de cette entreprise. Pour la partie financement et de fonctionnement, nous avons invité M. Jérémy Huber (JHu).

JHu prend la parole et explique l'historique du projet d'organisation. Comment la question concernant la constitution de la société est apparue, les projets identifiés, la structure de la SA, la répartition du capital-actions et un point sur les innovations ainsi que les étapes restantes jusqu'à la fin.

Ndlr : Le powerpoint avec les explications de JHu peut être consulté sur le site internet de la commune via le lien : [EDP SA](#)

La discussion est ouverte.

M. PC : quelles sont les règles ou le processus qui stipule que des privés ne peuvent prendre le contrôle soit au niveau de l'actionnariat soit au niveau du conseil d'administration ?

JHu : les communes actionnaires ne pourront pas vendre leurs actions à une autre entité qu'à une autre commune du district de Porrentruy. Ces actions ont une valeur dix fois moindre à une action ordinaire. Cela permet d'assurer que même en ayant un capital inférieur à la part privée, on garde la maîtrise décisionnelle dans la structure.

Cela a été mis en place en conformité avec le code des obligations actuel.

M. PC : Si par exemple, dans 10 ans, les actions ne rapportent pas de dividendes est-ce qu'il serait possible de trouver des investisseurs privés ?

JHu : Le fait est que les participations ou les dividendes ne sont pas le plus intéressant. Ce qui est plus important c'est que la transition énergétique soit accélérée pour les partenaires privés. EPD SA souhaite être facilitateur et faire le lien entre une intention de se raccorder, par exemple, à un chauffage à distance et l'assainissement de ce dernier. EDP serait là pour faire le lien entre la commune, par exemple qui doit assainir, et l'entreprise qui souhaite se raccorder, en proposant des études en rapport à l'installation, etc...

L'aspect financier n'est finalement pas si important, c'est réellement l'aspect énergétique qui prime.

Une remarque qui est apparue souvent : comment avez-vous attiré des privés sans proposer de dividendes ? En fait, les partenaires dans le domaine pourront augmenter leurs infrastructures ou stabiliser une partie de leur consommation d'énergie, notamment au niveau des prix. A noter que ces dernières années ont montré des évolutions folles mais également les nouvelles redevances en matière d'électricité pour les gros consommateurs. Tout ce que les industriels peuvent mettre à exécution pour stabiliser les prix est bon à prendre.

M. YR : est-ce que cela existe également dans les autres districts ?

JHu non, pas pour l'instant. A Delémont, il existe bien SACEN, mais c'est différent car ce n'est pas cette SA qui finance les infrastructures, elle accompagne seulement les communes dans la transition énergétique.

M. YR : pourquoi on ne propose pas cela à l'échelle cantonale ?

JHu : on arrive au bout du processus avec 18 communes concernées pour le district qui ont dû passer ce point en assemblée communale pour valider les éléments. C'est déjà un travail conséquent. Le fait de faire cela au niveau du district, cela permet également de garder du lien. Il existe bien la société Energie du Jura, qui est bien présente et qui prévoit encore des projets, dont certains avec EDP SA. On se rend compte que la proximité est un élément important pour avoir la connaissance des projets.

Il n'y a plus de question.

L'assemblée passe au vote de la participation financière qui est acceptée à la majorité évidente sans opposition.

M. Jérémy Huber quitte l'assemblée à 20h30.

* * * * *

Point 3 - Discuter et voter la consolidation de Fr. 56'215.- destinés à financer le passage à l'éclairage dynamique et l'assainissement de cinq points lumineux à Buix et Montignez

L'entrée en matière n'est pas contestée.

M. Dany Contréras, conseiller communal, prend la parole. La mise à niveau de notre réseau d'éclairage public est quasiment terminée, il reste quelque chose comme une dizaine de points lumineux à changer sur le territoire communal.

Cela se fait par étapes. Le décompte est projeté. Le crédit voté en assemblée communale le 15 décembre 2022 se montait à Fr. 56'215.-, le coût des travaux se monte à Fr. 56'208.85, soit une différence de Fr. 6.15. DCo demande à l'assemblée d'accepter ce décompte tel que présenté.

Ndlr : Le décompte final peut être consulté sur le site internet de la commune via le lien : [EP Buix et Montignez](#)

La discussion est ouverte.

Il n'y a pas de question.

L'assemblée passe au vote de la consolidation qui est acceptée à la majorité évidente sans opposition.

* * * * *

Point 4 - Discuter et voter l'augmentation du droit de superficie grevant la parcelle N°1987 du ban de Buix à l'intention du SHC Buix au prix de Fr. 100.- par année. Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatif.

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Mme Claudia Villard (CVi), conseillère communale, prend la parole.

Elle présente l'augmentation du droit de superficie pour le SHC Buix. Actuellement il existe un droit de superficie de 275 m² sur la parcelle n°1987 du ban de Buix. Le club s'est approché de la commune afin de présenter leur projet d'agrandissement des vestiaires, selon les normes en vigueur actuellement (normes de la FSIH). Le conseil communal a accepté d'entrer en matière par rapport à cette demande d'augmentation du droit de superficie. Il passerait donc de 275 m² à 422 m².

Le premier droit de superficie pour le SHC Buix a été créé en 2008 pour 30 ans au prix unique de Fr. 600.-. Sur notre commune, le FC Courtemâche jouit également d'un droit de superficie qui avait également été augmenté en 2018.

Afin d'être équitable, le conseil communal a proposé au SHC Buix de garder la durée du premier droit jusqu'en 2038 mais de demander une annuité supplémentaire de Fr. 100.- pour l'augmentation des m². Le SHC Buix devra donc verser la somme de Fr. 1'300.- (13 années restantes à Fr. 100.-/année).

Ndlr : Le plan peut être consulté sur le site internet de la commune via le lien : [DS pour le SHC Buix](#)

La discussion est ouverte.

Question de M. PC. Un projet de bassin pour la lutte contre les crues est en cours de réalisation pour le secteur de la Vallatte, est-ce affecté par le projet ? Non, pas du tout, selon CVi.

Il n'y a pas d'autre question.

L'assemblée passe au vote de l'augmentation du droit de superficie qui est accepté à la majorité évidente sans opposition.

* * * * *

Point 5 - Information concernant le Plan de rénovation des routes communales 2025-2030 et 2030-2035

DCo prend la parole. Le sujet porte sur la planification au niveau technique et financier. C'est un sujet assez lourd et difficile à maintenir dans le viseur lors de changements de conseillers et de dicastères.

Le but est de savoir ce qui nous attend dans les 5 à 10 prochaines années au niveau des travaux publics.

Nous avons jugé utile, voire nécessaire, de mettre tous les partenaires impliqués dans le cadre de travaux publics, tant sur ce qui se passe au-dessus du sol qu'en dessous. On parle donc aussi de l'électricité, du réseau câblé, des canalisations, des conduites et de l'éclairage public.

A l'horizon 2025-2030, on est assez bon au niveau planification. Plus le temps avance, plus on devient précis dans les projets avec un certain nombre d'inconnus ou de connus. Malheureusement, il peut également nous arriver des événements extraordinaires, par exemple une nouvelle base légale, ou des imprévus, qui nous surprennent.

Le plan est projeté et il sera disponible sur le site internet de la commune.

Ndlr : Le plan peut être consulté sur le site internet de la commune via le lien : [plan de rénovation des routes communales 2025-2035](#)

Question de Mme MB. Elle voit sur le tableau « Buix, Bois-Chatons » est-ce que cela intègre la Vie-du-Haut car par exemple devant chez elle ce sont de très vieilles installations. Selon DCo, cela fera l'objet d'une autre étude pas encore à l'ordre du jour

pour le moment. Il faut noter que ce n'est pas une question d'âge mais bel et bien de l'état des infrastructures visibles ou invisible et des demandes de BKW d'enterrer certaines lignes ou pas. Lors de ce genre de demandes il est intéressant pour nous de pouvoir partager les frais avec cette entreprise.

TCr donne un complément d'information. Il était important de prévoir cette planification afin de l'intégrer dans la planification financière de la commune. Il est clair que lors de ces investissements, il faudra vérifier les prix des eaux, et en cas de besoin il faudra peut-être adapter les tarifs. Il faudra voir si la commune s'autofinance et connaître la partie qui est à charge de l'impôt. Cette dernière dépend du budget et de la péréquation financière mais également du désendettement de la commune qui est actuellement à Fr. 300'000.-/année. Si ce dernier reste dans ces eaux-là, cela signifie que nous pourrons investir à charge de l'impôt et le reste à charge des taxes.

En ce qui concerne l'éclairage public, avec la nouvelle redevance, la commune arrivera à autofinancer les investissements prévus.

Cette planification nous permet d'avoir une vision afin d'avancer à un certain rythme.

Question de Mme MC concernant la route Buix-Vâloin ? cette route est dans un état catastrophique, surtout au niveau revêtement. Est-ce que quelque chose est prévu ? Il y a quand même beaucoup de trafic.

DCo reprend la parole et explique que la rénovation complète de cette route n'est pas encore dans la planification. Par contre, pour ce qui est de l'entretien, il estime qu'il n'est pas habilité à répondre et va plutôt s'approcher de notre voirie, notamment M. Damien Bélet, qui connaît mieux le programme d'entretien. TCr explique que ce qui est prévu, c'est la pose de grillages sur le côté rocheux. Comme ça les problèmes de chutes de pierres sera résolu. Cela pourra se faire lors des travaux prévus à la Vallatte et un permis actuellement sur la table du conseil pour des places de parc à la Vallatte.

* * * * *

Point 6 - Information concernant la votation du 18 mai 2025 sur la rénovation du Collège Stockmar

TCr prend la parole pour ce dossier.

Le conseil communal a tenu à communiquer une information générale sur ce projet. Il rappelle les étapes du collège Stockmar via le powerpoint projeté. Il sera ajouté au site internet de la commune de Basse-Allaine. L'impact financier pour notre commune consistera en une augmentation de Fr. 37'849.-.

Ndlr : La présentation peut être consultée sur le site internet de la commune via le lien : [Information sur la votation du 18 mai prochain \(Collège Stockmar\)](#)

* * * * *

Point 7 - Divers

Il n'y a pas de divers.

D'autres questions ?

La parole n'étant plus demandée, le vice-président remercie les citoyens, leur souhaite un bon retour chez eux. C'était une première pour lui, un peu de stress. Il remercie l'assemblée pour son attention et sa compréhension et clôt la séance à 21h15.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE

Le vice-président :

La secrétaire :

Gaël Vauclair

Céline Meusy